



# REUNION-DEBAT PARLEMENTAIRE A L'OCCASION DE LA DEUXIEME PHASE DU SOMMET MONDIAL SUR LA SOCIETE DE L'INFORMATION

Tunis (Tunisie), 17 novembre 2005

Organisée conjointement par l'Union interparlementaire et la Chambre des  
Députés tunisienne en coopération avec l'UNESCO



## INFORMATIONS PRATIQUES POUR LES DELEGUES

### Sommaire

### Paragrophes

Dates et lieu .....	1-4
Salles de réunions et bureaux .....	5-6
Inscription, accès à la Réunion-débat.....	7-8
Déroulement des travaux de la Réunion-débat .....	9-11
Langues .....	12
Documents .....	13-15
Réception officielle .....	16
Visas .....	17-19
Liaisons aériennes avec la Tunisie.....	20
Hôtels .....	21-24
Transports locaux .....	25-27
Services .....	28-29
Divers .....	30
Compléments d'information .....	31

### Dates et lieu

1. La Réunion-débat parlementaire à l'occasion de la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) se tiendra le **17 novembre 2005** dans les locaux de la Chambre des Députés tunisienne à Tunis (Tunisie). Ce lieu est distinct du Parc d'expositions du Kram où se tiendra la SMSI.

2. Adresse de la Chambre des Députés :

Chambre des Députés  
Palais du Bardo  
2000 TUNIS (Tunisie)  
Téléphone : +216 71 510 200  
Fax : +216 71 514 608  
Courrier électronique : majless@chambre-dep.tn

3. L'ouverture de la Réunion-débat parlementaire sera à 15 heures, le jeudi 17 novembre 2005. La Réunion-débat parlementaire est prévue de 15 heures à 18h.30 et sera suivie d'une réception officielle.

4. A titre d'information, nous donnons ci-après l'adresse du Parc d'expositions du Kram (lieu de la SMSI), situé à environ 20 kilomètres du bâtiment de la Chambre des Députés :

Parc d'expositions du Kram  
2015 LE KRAM  
TUNIS (Tunisie)

**Salles de réunions et bureaux**

5. La Réunion-débat parlementaire aura lieu dans la salle plénière de la Chambre des Députés.
6. Une salle de travail équipée de matériel informatique, de connexion Internet et de photocopieuse sera à la disposition des délégués à proximité de la salle plénière.

**Inscription, accès à la Réunion-débat**

7. Tous les délégués sont priés de remplir le formulaire d'inscription à la Réunion-débat parlementaire ci-joint (pouvant également être obtenu sur le site Web de l'UIP <http://www.ipu.org/splz-f/wsis05.htm>) et de le renvoyer au plus tard le **28 octobre 2005** à l'adresse suivante :

Union interparlementaire  
5, chemin du Pommier  
Case postale 330, Le Grand-Saconnex  
CH-1218 Genève, Suisse  
Fax : +4122 919 4160  
Courrier électronique : [postbox@mail.ipu.org](mailto:postbox@mail.ipu.org)

ainsi que

Chambre des Députés  
Palais du Bardo  
2000 TUNIS (Tunisie)  
Téléphone : +216 71 510 200  
Fax : +216 71 514 608  
Courrier électronique : [majless@chambre-dep.tn](mailto:majless@chambre-dep.tn)

Toute modification de la composition des délégations devra également être signalée à l'adresse ci-dessus.

8. Un badge permettant l'accès à la réunion sera distribué par la Chambre des Députés. Les délégués pourront obtenir ce badge le mercredi 16 novembre entre 8h et 17h et le jeudi 17 novembre à partir de 8h, en se présentant à l'accueil de la Chambre des Députés.

**Déroulement des travaux de la Réunion-débat**

9. Le Président de l'Union interparlementaire et le Président de la Chambre des Députés tunisienne feront un discours à l'ouverture de la Réunion-débat.
10. Ensuite, chaque membre du panel fera une courte intervention sur le thème de la Réunion-débat. Le débat sera lancé par un modérateur.
11. Les délégués pourront participer aux débats, soit en faisant de brèves déclarations, soit en posant des questions. Ils sont priés de s'abstenir de lire des déclarations officielles préparées à l'avance. Etant donné la nature interactive des débats, aucune liste d'intervenants ne sera établie à l'avance. L'ordre des interventions et des questions sera déterminé par le modérateur.

**Langues**

12. Une interprétation simultanée sera assurée en anglais, français, espagnol et arabe. Les documents officiels de la Réunion-débat seront disponibles en anglais et en français seulement.

### Documents

13. Les seuls documents officiels de la Réunion-débat parlementaire seront le programme, la liste des délégués et les notes d'informations établies par le Secrétariat de la Réunion-débat.
14. Les délégués qui souhaiteraient diffuser leurs propres documents ou autres matériels se rapportant au thème de la Réunion-débat parlementaire pourront utiliser une table disposée à cet effet à proximité immédiate de la salle plénière.
15. Une liste provisoire des délégués sera distribuée au début de la Réunion-débat parlementaire. Elle sera établie à partir des confirmations reçues par le Secrétariat de l'UIP jusqu'au 28 octobre 2005. Cette liste sera finalisée après la fin de la Réunion-débat et publiée sur le site Web de l'UIP. Les délégués sont priés de signaler tout changement apporté à la liste provisoire au Secrétariat de la Réunion-débat, au plus tard à 18 heures le jeudi 17 novembre.

### Réception officielle

16. La Chambre des Députés tunisienne invite tous les délégués à la Réunion-débat parlementaire à une réception qui aura lieu à 18h.30 le 17 novembre à la Chambre des Députés.

### Visas

17. Les dispositions en vigueur pour l'entrée sur le territoire tunisien sont très strictes. Il appartient à chaque délégué devant obtenir un visa d'entrée à la Tunisie de s'adresser en temps voulu aux missions diplomatiques ou aux consulats tunisiens dans son pays ou en route vers Tunis.
18. Des instructions ont été données aux missions diplomatiques et consulaires tunisiennes en vue de faciliter l'obtention de visa d'entrée en Tunisie gratuitement.
19. Les délégués des pays où il n'existe pas de missions diplomatiques tunisiennes peuvent se voir octroyer, à titre exceptionnel, un visa d'entrée à l'aéroport de Tunis Carthage. Pour cela, ils doivent fournir à la Chambre des Députés une copie de leur passeport **avant le 15 octobre 2005**.

### Liaisons aériennes avec la Tunisie

20. La ville de Tunis est desservie par la plupart des grandes compagnies aériennes.

### Hôtels

21. Les frais de séjour et d'hôtel sont à la charge des délégués. Etant donné les conditions spéciales offertes en matière d'hôtels à Tunis au moment du SMSI, la Chambre de Députés tunisienne et l'UIP ne pourront accorder d'assistance de dernière minute. Aussi est-il fortement recommandé aux délégués de suivre la procédure de réservations d'hôtel, décrite ci-dessous.
22. Les délégués se rendant à Tunis avec la délégation officielle de leur pays au SMSI (option recommandée) bénéficieront d'une chambre d'hôtel réservée à leur intention, de façon centralisée, par les autorités compétentes.
23. Les parlementaires et les personnes accompagnatrices se rendant à Tunis en dehors des délégations officielles ont la possibilité de s'adresser directement au Comité d'Organisation du SMSI pour la réservation de chambres d'hôtel dans les hôtels accrédités par le Comité d'Organisation **jusqu'au 15 octobre 2005**, en bénéficiant des tarifs spéciaux négociés pour tous les délégués au SMSI.

24. La réservation s'effectue auprès du Comité d'Organisation du SMSI :

Rue du Lac Tanganyika  
Berges du Lac,  
2035 TUNIS (Tunisie)  
Téléphone : +216 71 964 551  
Fax : +216 71 964 547  
E-mail: reservation@smsitunis2005.tn

Plus d'informations, ainsi que la liste des hôtels recommandés, sont disponibles à <https://www.reservation.smsitunis2005.tn>

### **Transports locaux**

25. Le transport entre les hôtels recommandés et le Parc d'expositions du Kram sera assuré par le Comité d'Organisation du SMSI pour tous les délégués le matin, à l'heure du déjeuner, et le soir. Pour le reste de la journée, les délégués pourront utiliser les navettes desservant les hôtels recommandés conformément à des horaires qui leur seront communiqués.

26. La Chambre des Députés tunisienne organisera le transport par autocar entre le Parc d'expositions du Kram et la Chambre des Députés. Ce service sera uniquement proposé le 17 novembre, de sorte que les délégués arrivant au Parc d'expositions du Kram puissent continuer vers la Chambre des Députés et rentrer à leur hôtel à la fin de la Réunion-débat parlementaire et de la réception officielle. L'heure de départ de l'autocar du Parc d'expositions du Kram est 14 heures.

27. Les délégués pourront également utiliser les taxis agréés de Tunis, partout dans la capitale, sachant que ces véhicules sont équipés d'un compteur. Avant de quitter l'hôtel, il est recommandé d'obtenir, auprès du réceptionniste, une carte de l'établissement portant l'adresse de l'hôtel en vue de la présenter au chauffeur de taxi pour le voyage de retour.

### **Services**

28. Plusieurs ordinateurs gratuits reliés à Internet et une photocopieuse seront disponibles dans une salle de travail à l'intention des délégués de la Réunion-débat parlementaire à proximité de la salle plénière.

29. Des services médicaux et d'urgence, ainsi qu'une équipe de la protection civile, seront disponibles à la Chambre des Députés.

### **Divers**

30. Pour tout renseignement concernant les visas, les vaccinations, les démarches à l'arrivée, le change, le climat et les vêtements à prévoir, etc., consulter le site Web du SMSI du pays hôte (<http://www.smsitunis2005.org>).

### **Compléments d'information**

31. Toute demande d'information complémentaire concernant la Réunion-débat parlementaire à l'occasion de la deuxième phase du SMSI devra être adressée à :

Union interparlementaire 5, chemin du Pommier Case postale 330, Le Grand-Saconnex CH-1218 Genève, Suisse Téléphone : +4122 919 41 50 Fax : +4122 919 41 60 Courrier électronique : <a href="mailto:postbox@mail.ipu.org">postbox@mail.ipu.org</a>	et	Chambre des Députés Palais du Bardo 2000 TUNIS (Tunisie) Téléphone : +216 71 510 200 Fax : +216 71 514 608 Courrier électronique : <a href="mailto:majless@chambre-dep.tn">majless@chambre-dep.tn</a>
---	----	--